



Comment l'Assemblée des délégué-e-s en ligne de la JS Suisse, le 31 octobre 2020, va-t-elle se dérouler ?

Petite explication pour les délégué-e-s. Merci de bien la lire !

Avant l'AD

- Jusqu'au vendredi 30 octobre, 12h, tu dois cliquer sur le lien se trouvant dans le courriel que nous t'avons envoyé le 27 octobre, puis suivre les instructions et ainsi effectuer le **contrôle des mandats** (objet du courriel : « L'AD du 31 octobre aura lieu en ligne »). **Si tu ne fais pas ça, tu ne seras pas compté-e comme délégué-e lors de l'AD.** Si tu as eu des problèmes, annonce-toi auprès de nous !
- Tu as également reçu, le 27 octobre 2020, un **code personnel d'identification** par courriel, dont tu as besoin pour le contrôle des mandats. Tu auras également besoin de ce code durant l'AD.
- La documentation de l'AD se trouve sur notre [site internet](#).

Pendant et après l'AD

- L'AD sera diffusée en live sur **Youtube** – le lien sera disponible sur notre site internet. Toute personne le souhaitant pourra donc assister à l'AD, également les personnes qui ne sont pas déléguées. Toutes et tous les délégué-e-s ne seront pas en même temps dans la vidéoconférence de l'AD, mais seulement celles et ceux qui parlent ou s'appêtent à parler sous peu dans le cadre d'une prise de parole en direct (voir le point « prises de parole »). Une personne déléguée qui ne s'appête pas à prendre la parole va donc regarder le live Youtube normalement, et recevra tous les liens nécessaires par e-mail.
- Au début de l'AD, la Présidence de l'Assemblée va expliquer brièvement le déroulement.
- Les points à l'ordre du jour seront traités dans leur ordre – comme toujours.
- **Prises de parole**
 - Les demandes de prise de parole pourront être déposées via [ce formulaire](#). Nous te serions reconnaissant-e-s de résumer ta prise de parole de la manière la plus claire possible. **Attention** : tu as la possibilité d'enregistrer ta prise de parole à l'avance sous forme de vidéo et de nous l'envoyer à info@juso.ch jusqu'à samedi matin, 10h. Cette forme nous permet de garantir qu'aucun problème technique n'interviendra au moment de ta prise de parole. Autrement, nous te demandons de remplir le formulaire avec tes prises de parole prévues jusqu'à vendredi soir, 18h, afin que la traduction puisse être préparée avant l'AD. Cela permettra d'épargner beaucoup de stress à l'équipe traduction le jour-même de l'AD !
Les demandes de prise de parole sont également possibles jusqu'à que la Présidence d'Assemblée ferme la liste des prises de parole, comme lors d'une AD normale. Cependant, comme la traduction est assurée par écrit, nous te serions très reconnaissant-e-s si nous arrivions à planifier les demandes.



- Si tu as déposé une demande de prise de parole par appel-vidéo, en direct, tu seras contacté-e peu avant ta prise de parole par une personne de la JS Suisse et invité-e à rejoindre une vidéoconférence, où se trouvera une personne qui te dira quand tu pourras commencer à parler.
- Comme dans une AD normale, la Présidence de l'Assemblée pourra fermer la liste des prises de parole si la discussion s'éternise et que le temps manque. Le temps de parole sera de 3 minutes selon le Règlement d'Assemblée (et donc de 4,5 minutes en cas de prise de parole en 2 langues).
- **Traduction** : la traduction pour cette AD en ligne aura lieu par écrit via des groupes Telegram. Tu trouveras ici les groupes de traduction de [l'allemand vers le français](#) et du [français vers l'allemand](#).
- **Votes à bulletin ouvert** :
 - Les votations seront ouvertes sur vote.juso.ch selon le déroulement de l'AD et la Présidence d'Assemblée informera des moments précis.
 - Pour voter sur e-vote.juso.ch, tu dois donner ton code personnel d'identification et ton adresse électronique pour chaque votation.

En cas de questions concernant cette Assemblée des délégué-e-s, nous te serions reconnaissant-e-s de contacter d'abord ton comité de section. Si ta question demeure, tu peux ensuite volontiers contacter Mathilde Mottet, vice-secrétaire centrale de la JS Suisse : info@juso.ch / 077 460 34 84.